

Procédure de demande de contrat d'aménagement des études pour les étudiants en situation dérogatoire

Le principe d'égal accès aux études supérieures, est garanti par le code de l'éducation dans son article L111-1 qui indique que :

« L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances (...) ». Pour assurer ces missions, l'université de Nîmes s'engage à prendre en considération les besoins spécifiques de certain·e·s étudiant·e·s en adaptant leur scolarité afin de leur permettre d'étudier dans les meilleures conditions possibles et de favoriser la réussite de leurs études.

Les étudiant·e·s ne pouvant se consacrer à temps plein à la poursuite de leurs études peuvent ainsi demander à bénéficier d'un contrat d'aménagement des études leur permettant par exemple :

- D'être prioritaires dans leur choix de groupe de travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de leur emploi du temps.
- D'obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques de la part de leur composante :
 - Dispense d'assiduité pour les CM, TD et TP
 - Accès aux cours en ligne
 - Examens à contrôle terminal à la place de contrôle continu
- D'effectuer une année d'études en 2 ans
- De bénéficier d'un report des examens en cas d'absence justifiée
- De bénéficier de la mise en place de toutes autres dispositions en concertation avec la composante Le contrat d'aménagement des études est applicable à tous les étudiant·e·s de l'université.

Les étudiant·e·s dans les situations suivantes peuvent bénéficier du dispositif :

- Etudiant·e (hors formation continue) possédant un contrat de travail d'au moins 15h par semaine ou au moins 200h par semestre
- Etudiant·e en situation de handicap (Remplir l'annexe A4 V3 et le transmettre au bureau d'aide à l'autonomie)
- Etudiant·e chargé·e de famille (enfant de moins de 12 ans)
- Etudiante enceinte
- Etudiant·e inscrit·e dans plusieurs cursus
- Etudiant·e engagé·e dans la vie de l'établissement
- Etudiant·e élu·e étudiant, au niveau local, national
- Etudiant·e engagé·e dans la vie associative (projets, bénévoles...)
- Etudiant·e engagé·e dans une mission de volontariat dans le cadre d'un service civique
- Etudiant·e artiste de haut niveau
- Etudiant·e sportif·ve de haut niveau
- Etudiant·e volontaire et/ou militaire dans la réserve opérationnelle et/ou civique
- Etudiant·e auto-entrepreneur (PEPITE-LR)
- Etudiant·e inscrit·e dans un programme de mobilité internationale
- Tout·e étudiant·e jugé·e éligible par le·la responsable de filière d'études
- Sécurité civile (Pompier, police, secours...)

Calendrier de la demande

- ✓ 1^{ère} étape : compléter le formulaire (Annexe 1) et fournir les pièces justificatives correspondantes à votre situation (voir la liste page suivante)

- ✓ 2^{ème} étape : l'envoyer accompagné de toutes les pièces justificatives par courriel à la gestionnaire de filière au plus tard le :
 - 12 septembre pour le 1^{er} semestre
 - 16 janvier pour le 2nd semestre (**Si le contrat ne change pas du premier au second semestre il y a tacite reconduction**)
 - Ou dans un délai de 15 jours suivant un changement intervenu au cours de l'année universitaire

- ✓ 3^{ème} étape : la réponse est notifiée à l'étudiant-e.

- ✓ 4^{ème} étape : Le contrat d'aménagement est complété et validé.

Si le contrat est accepté, il est signé par le responsable de la formation et par le vice-président en charge de la formation (à l'exception de la situation 2 qui sera signée par le vice-président vie étudiant et vie de campus).

Si la demande d'aménagement d'études est refusée, cette décision est notifiée à l'étudiant-e par écrit.

Toute demande hors délai ou incomplète ne sera pas traitée et il vous sera signifié un refus.

La décision finale est prise par le vice-président formation, après accord du/de la responsable de formation, et se formalise par la signature d'un contrat d'aménagement d'études fixant les modalités proposées. Pour plus d'informations, contacter le bureau de la scolarité.

Pièces justificatives obligatoires à joindre au dossier.

1- ETUDIANT CHARGE DE FAMILLE

Sont considérés comme chargés de famille :

- Les étudiants père/mère de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants majeurs qui se sont vu confier la tutelle de leurs frères et /ou sœurs suite au décès des parents ou bien en cas de défaillance de ces derniers
- Les étudiants dont les parents sont gravement malades et dont ils ont la charge pourront bénéficier d'un aménagement décidé par le responsable de la formation sur présentation d'un justificatif (certificat médical demandant l'accompagnement des parents).

- Joindre à cette demande une copie de votre livret de famille ou un justificatif du statut administratif

2- ETUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP OU PRESENTANT UNE SITUATION DE SANTE PARTICULIERE

- L'étudiant doit prendre contact avec le service d'aide à l'autonomie qui l'informera des démarches spécifiques à suivre

- par téléphone : Mme Bonnefous au 04 66 36 45 81

- par email : handicap@unimes.fr

- Et remplir l'annexe A4

3- ETUDIANT BENEVOLE DANS LE BUREAU D'UNE OU PLUSIEURS ASSOCIATIONS REGIE-S PAR LA LOI DU 1er JUILLET 1901

- Joindre à cette demande une attestation justifiant votre statut

4- ETUDIANT ELU (ELUS DES CONSEILS DE L'ETABLISSEMENT, ELUS AU CROUS, ELUS NATIONAUX)

- Joindre à cette demande une attestation justifiant votre statut

5- ETUDIANT AUTO-ENTREPRENEUR

- Joindre à cette demande une attestation justifiant votre statut

6- ETUDIANT SPORTIF OU ARTISTE DE HAUT NIVEAU

- Sportif :

- Joindre à cette demande une attestation justifiant votre statut : inscription sur la liste officielle de sportifs de haut niveau du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports
- Joindre une attestation de votre appartenance à un centre de formation : club ayant signé une convention avec l'Université de Nîmes

- Artiste :

- Joindre à cette demande une attestation justifiant votre statut

7- ETUDIANT SERVICE CIVIQUE (ART. L 120-1 DU CODE DU SERVICE NATIONAL)

- Joindre les justificatifs du statut administratif

8- ETUDIANT SALARIE

- Joindre une copie de son contrat de travail et une attestation de son employeur mentionnant les jours et horaires travaillés

9- ETUDIANT SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE (ART. L 723-3 DU CODE DE LA SECURITE INTERIEURE)

- Joindre votre contrat d'engagement au titre de sapeur-pompier volontaire

10-ETUDIANT EXERÇANT UN VOLONTARIAT DANS LES ARMEES (ART. L 121-1 DU CODE DE LA SECURITE INTERIEURE)

- Joindre les justificatifs du statut administratif

11- ETUDIANT EN DOUBLE-CURSUS

- Joindre à cette demande l'attestation d'inscription administrative

**Annexe 1 : DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'ÉTUDES
AU TITRE DU STATUT D'ÉTUDIANT SPÉCIFIQUE
ANNÉE UNIVERSITAIRE 20____/ 20____**

L'ÉTUDIANT

M. Mme

Nom (de naissance) : Nom d'usage :

Prénom : Né-e le à

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de téléphone portable : Mail :

Numéro étudiant (figurant sur votre carte étudiante et vos certificats d'inscription) :

LA COMPOSANTE OÙ LA FORMATION EST SUIVIE pour l'année universitaire concernée

Filière :

Année d'étude :

L1 L2 L3 M1 M2 Lpro Autres

ATTESTE ÊTRE DANS LA SITUATION SUIVANTE :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> ACTIVITÉ SALARIÉE | <input type="checkbox"/> CHARGÉ DE FAMILLE |
| <input type="checkbox"/> PLUSIEURS CURSUS | <input type="checkbox"/> PROGRAMME DE MOBILITÉ INTERNATIONNALE |
| <input type="checkbox"/> ENGAGEMENT ÉTUDIANT ÉLU | <input type="checkbox"/> ENGAGEMENT ASSOCIATIF |
| <input type="checkbox"/> SERVICE CIVIQUE | <input type="checkbox"/> ARTISTE DE HAUT NIVEAU |
| <input type="checkbox"/> SPORTIF DE HAUT NIVEAU | <input type="checkbox"/> SECURITÉ CIVILE |
| <input type="checkbox"/> VOLONTAIRE OU MILITAIRE | <input type="checkbox"/> ETUDIANT ENTREPRENEUR (PEPITE) |

PÉRIODE DE L'AMÉNAGEMENT

Premier semestre Deuxième semestre Année universitaire complète

Aménagements demandés

Dans un premier temps, précisez clairement vos besoins et le type d'aménagements que vous souhaiteriez et leurs modalités pratiques (ponctuels, hebdomadaires). Pour vous aider vous pouvez renseigner le tableau suivant

.....

PROGRAMME/ACTIVITÉ HEBDOMADAIRE :

	Activités	Horaires
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

Dans le cadre des sportifs et des artistes de haut niveau spécifier :

DISCIPLINE PRATIQUÉE (Ex Football, athlétisme.../Danse ...) :

NIVEAU ET/OU DIPLOME DE LA DISCIPLINE :

STRUCTURE FREQUENTÉE :

ADRESSE DE LA STRUCTURE FREQUENTÉE :

.....

NOM ET COORDONNEES DES FORMATEURS ET/OU RÉFÉRENTS :

.....

.....

PROGRAMME ANNUEL DES REPRÉSENTATIONS, EXHIBITIONS, STAGES, MASTER CLASSES (joindre un calendrier)

Sollicite les aménagements suivants *(si les modalités de la formation le permettent)*
QUI DOIVENT ETRE DUEMENT JUSTIFIÉS EN LIEN AVEC L'ENGAGEMENT DE L'ÉTUDIANT

Cochez, la ou les cases correspondant à votre demande

- Possibilité d'intégrer, ponctuellement, un autre groupe de TD et TP
- Possibilité d'absence ponctuelle aux enseignements
- Dispense d'assiduité aux enseignements
- Dispense de contrôle continu (contrôle terminal ou évaluation unique lors de la session de rattrapage, comme seule modalité de contrôle de connaissances)
- Modification des modalités de contrôle de connaissance et/ou dates des épreuves

IMPORTANT : Il vous appartient de prendre contact avec votre secrétariat pédagogique ou votre responsable d'année pour connaître vos dates d'évaluations, d'examens ou tout autre sujet concernant votre parcours de formation.

- Je certifie l'exactitude de toutes les informations portées sur ce document.

A :

Le :